Différences de tâches entre l'offre d'emploi et la réalité

Par ledzep

Bonjour à toutes et tous,
l'été 2023 j'ai postulé à une offre d'emploi que je trouvais tout à fait dans mon projet professionnel.
J'ai passé plusieurs entretiens, j'ai notamment rencontré plusieurs de mes futurs collègues et j'ai même déjeuné avec eux le jour de ma venue.
J'ai fini d'être convaincu par une très belle proposition de salaire.
A ce jour, la réalité est cruelle et je ne fais pas du tout ce qui était annoncé. Cela a engendré de la frustration de ma part, mon travail s'en ressent: je pense que c'est en partie pour cela que l'on m'a prolongé ma période d'essais.
J'ai eu l'occasion de discuter hier avec l'une des personnes que j'ai rencontré le jour de l'entretien et qui est démissionnaire à ce jour: cette dernière m'a avoué que déjà lors de mon entretien le responsable n'avait déjà pas l'intention de me faire faire ce qui était annoncé. Cette même personne a ajouté qu'elle ne comprenais pas cet agissement envers moi et qu'elle partait pour plusieurs raisons, notamment un désaccord avec mon responsable.
Par ailleurs, en consultant des offres d'emploi j'ai vu que ma société cherchais quelqu'un et l'offre a exactement la même teneur que celle que j'avais vu lors de mon recrutement.
Il est évident pour moi que je ne vais pas rester dans une telle société qui m'a sciemment menti ! Cependant, j'aimerais autant que possible me protéger et j'aimerais savoir si ce genre de situation est légal ou pas.
Qu'en pensez vous ?
Je vous remercie par avance de l'aide que vous voudrez bien m'apporter.

Par jpgroussard

Bonjour ledzep,

vous protéger de quoi ?
Vous êtes en période d'essai, vous partez et c'est fini !
Pour ce qui est de la légalité c'est bien plus compliqué à moins d'avoir été embauché pour concevoir des avions militaires et on vous fait creuser à la pelle des tranchés aux bords de l'autoroute.
Ce qui vous arrive c'est la norme dans le monde du travail.
Cdlt

Par Isadore

Bonjour,

Votre employeur et vous êtes tenus par le contrat de travail. Une annonce de recrutement n'est qu'une offre à entrer en négociation, quant aux promesses orales elles n'engagent que ceux qui veulent être engagés (on peut le déplorer mais c'est le contrat écrit qui fait foi).

Vous pouvez refuser des tâches sans lien avec votre poste, tel que mentionné sur le contrat de travail, ou vos qualifications. Vous pouvez exiger du travail conforme au poste que vous occupez. Sinon l'employeur est libre d'organiser son entreprise à sa convenance et définir les tâches de ses salariés.

Ni pour l'employeur putatif ni pour le candidat il n'est illégal de présenter les choses sous le bon angle lors de l'entretien et de montrer son meilleur profil en cachant ses défauts.

Il est un peu tard pour vous "protéger", surtout si vous comptez partir. La prochaine fois faites insérer une clause dans votre contrat qui précise les contours de votre poste et les missions. Si l'employeur putatif ne veut pas s'engager par écrit... ben vous saurez la chaussure ne va pas à votre pied.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Même si l'annonce était séduisante, c'est ce qui est écrit sur votre contrat qui fait foi.

C'est par rapport à ce texte qu'il faut faire valoir vos droits, parce que ni l'annonce ni ce qu'on vous aura dit lors des entretiens ne fait foi.

Par ledzep

Bonjour,

C'est vrai vous avez raison, c'est le contrat qui fait foi.

Je l'ai justement sous mes yeux... Un paragraphe en particulier reprend exactement les termes de l'annonce.

Mais ce que je fais en réalité n'est pas exactement ce que j'attendais.

Il faudrait peut être que je précise: j'ai été embauché en tant qu'ingénieur électronique hardware. Mon but était aussi de faire de la programmation embarquée, chose qui était clairement identifiée sur l'annonce et dans le contrat que j'ai sous les yeux.

A ce jour, je n'ai fait que du dessin (appliquée à l'électronique) et pour ainsi dire de la "description géométrique".

Par theodorang

Salut ! Désolé pour ce que tu vis, ça doit être super frustrant... C'est clairement pas cool de jouer avec les attentes comme ça. En attendant, pourquoi pas explorer d'autres opportunités ? Des sites avec des offres d'emploi animateur (et même des idées de [url=https://www.animyjob.com/coloriage-gratuit-imprimer]https://www.animyjob.com/coloriage-gratuit-imprimer[/url] pour des activités cool) pourraient te donner de meilleures options et perspectives. Courage !